

**COMMUNICATION DESTINEE AUX PORTEURS DE PARTS
DU FCP « SAM OPPORTUNITES STRUCTURES »**

ISIN	Part C	FR0013252459
	Part D	FR0013252467
	Part I	FR0013252475

Paris, le 10 janvier 2022

Madame, Monsieur,

Nous vous informons que le Directoire de la société AURIS GESTION a décidé de procéder au changement suivant qui entrera en vigueur le **14 janvier 2022** et impacte le prospectus ainsi que le Document d'Informations Clés pour l'Investisseur (DICI) relatifs au FCP SAM OPPORTUNITES STRUCTURES :

→ Instauration d'une limite de 10% (maximum) d'exposition aux pays émergents.

Cette modification n'entraîne ni frais spécifiques, ni modification du profil rendement/risque du FCP :

Nous attirons votre attention sur la nécessité et l'importance de prendre connaissance du Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI) relatif au FCP SAM OPPORTUNITES STRUCTURES, dont un exemplaire vous sera remis sur simple demande adressée au siège social de la société AURIS GESTION. Par ailleurs, nous vous invitons à prendre régulièrement contact avec votre conseiller afin de vous permettre d'apprécier l'opportunité de vos placements.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.



Sébastien GRASSET
Membre du Directoire
Directeur de l'Asset Management